

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : Mme Jeanne PLANEL

**15- DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LES ACCUEILS
COLLECTIFS DE MINEURS DE LEVENS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la politique d'action sociale menée par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Considérant que la commune de Levens organise des accueils collectifs de mineurs (ACM) afin de répondre aux besoins des familles et de proposer des activités éducatives de qualité,

Considérant la nécessité de renouveler et d'acquérir de nouveaux matériels éducatifs, sportifs et sensoriels afin d'améliorer les conditions d'accueil et de favoriser le développement des enfants,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les priorités de la CAF des Alpes-Maritimes, qui peut accorder une aide à l'investissement dans la limite de 80 % du montant HT des dépenses, plafonnée à 23 000 €,

Considérant que le plan de financement de l'opération proposé :

- CAF des Alpes-Maritimes : 23 000 € HT (80 %)
- Commune de Levens : 5 750 € HT (20 %) soit un coût total de l'opération de 28 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'acquisition de matériels éducatifs, sportifs et sensoriels pour les accueils collectifs de mineurs de la commune ;
- De valider le budget prévisionnel de l'opération, dont le montant total s'élève à 28 750 € HT ;
- De solliciter une subvention auprès de la CAF des Alpes-Maritimes à hauteur de 23 000 € HT
- De prévoir une participation minimale de la commune de 5 750 € HT ;

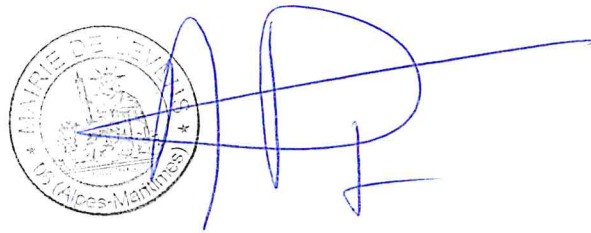
AR Prefecture

006-210600755-20260331-DELIB15_310326-DE
Reçu le 01/04/2026

- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal ;
- D' autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

The image shows the official seal of the Municipality of Levens, Alpes-Maritimes. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE LEVENS" at the top and "Alpes-Maritimes" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the seal, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.